

Paris, 12 Novembre 2018

Objet : Achat de semence congelée d'Étalons CONNEMARA, PONEY FRANÇAIS DE SELLE et HAFLINGER

Une société Japonaise recherche du sperme congelé d'étalons poneys français. Les étalons sélectionnés seront récoltés en respectant des conditions sanitaires propre au Japon. Les étalons devront répondre aux critères suivants :

➤ **Étalons de race CONNEMARA**

- Classe 1 ou Classe 2 avec la note supérieure ou égale à 15 ;
- Taille minimum 130 cm ;
- Résultat N/N au HWS ;
- Dont le propriétaire est adhérent à l'Association Française du Poney Connemara en 2018.

➤ **Étalons de race PONEY FRANÇAIS DE SELLE**

- Approuvé à reproduire dans sa race, âgé de 2 ans et plus ;
- N'ayant pas de croisement cheval en 1^{ère} génération ;
- Taille comprise entre 130 et 151 cm ;
- Étalons de 4 et 5 ans ayant participé au circuit SHF Jeunes Poneys ;
- Étalons de 6 ans et plus ayant un Indice de performances sportives Poneys (Dressage, CSO ou Complet) de minimum 120 ou Chevaux de minimum 112 ;
- Dont le propriétaire est adhérent à l'Association Nationale du Poney Français de Selle en 2018.

➤ **Étalons de race HAFLINGER**

- Approuvé à reproduire dans sa race ;
- Dont le propriétaire est adhérent à l'Association Française du Haflinger depuis deux ans minimum.

Si vous êtes intéressés et que vous disposez d'étalons correspondant à ces critères, merci de les inscrire sur SHF MARKET dans la rubrique "Opérations Commerciales" avant le 22 Novembre 2018 après avoir consulté les conditions générales de participation en page 2.



Conditions générales de participation

Les éleveurs s'inscrivant à cette opération doivent prendre connaissance des conditions générales précisées ci-dessous :

Les étalons doivent s'inscrire à l'opération sur le site www.shf-market.com à la rubrique « Opération commerciales » avant le 22 Novembre minuit. Tous les étalons répondant aux critères définis en page 1 seront intégrés à un catalogue qui sera transmis aux clients. Les clients pourront demander des informations supplémentaires de l'étalon (performances, photos, vidéos, ...).

Les étalons sélectionnés par les clients doivent être prélevés selon un protocole spécifique pour le Japon et être présents sur le territoire français depuis au moins 6 mois. Les étalons récoltés chez EUROGEN selon le protocole « Pays tiers » n'auront pas besoin d'être de nouveau prélevés. La récolte et la gestion de semence seront réalisées par la société EUROGEN SARL – ZI de BLACTOT – BP 338 50500 CARENTAN. Le centre de récolte se situe à Turqueville (50480).

Les tarifs applicables à la récolte de 30 doses de 8 paillettes respectant le protocole sanitaire du JAPON jusqu'au 31/03/2019 sont :

- Pension par jour à 12 € HT, avec 30 jours de quarantaine et maximum 15 jours de prélèvements soit 540 € HT ;
- Frais sanitaires de 320 € HT;
- La dose à 27 € HT soit 810 € HT ;
- Le stockage des doses restantes sont offerts par EUROGEN pour une durée de 5 ans.

Les frais de congélation de l'étalon sont à la charge du propriétaire. Si la semence de l'étalon n'est pas congelable, il restera à la charge du propriétaire les frais de pensions de 12 € HT / jour et les frais de prélèvement (spermogramme, récolte, ...) pour 200 € HT.

TARIFS APPLICABLES A LA VENTE DE DOSES POUR LE JAPON (aucune restriction pour l'utilisation des doses ni en nombre de juments inséminées ni en durée)	Tarif de vente HT / dose	Nb de doses minimum vendues
Pour les étalons de 5 ans et moins ou les étalons ayant un indice de performances sportives poneys < 120 ou chevaux < 112	160 €	20
Pour les étalons de 6 ans et plus avec un indice de performances sportives poneys compris entre 120 et 140 ou cheval compris entre 112 et 132	180 €	15
Pour les étalons de 6 ans et plus avec un indice de performances sportives poneys compris entre 140 et 160 ou cheval compris entre 132 et 152	220 €	10
Pour les étalons de 6 ans et plus avec un indice de performances sportives poneys supérieur à 160 ou cheval supérieur à 152	250 €	10

Les doses sont exportées par EUROGEN après réception du règlement de la société Japonaise pour l'achat de la semence. Le propriétaire de l'étalon recevra le solde de la vente après avoir fourni une facture correspondante à l'export de doses au JAPON.